

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 24 octobre 2008
(convocation du 13 octobre 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Octobre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert (jusqu'à 10 h 00)
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard (à partir de 11 h00)
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 10 h 45)
M. SEUROT Bernard à M. PUJOL Patrick
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. AMBRY Stéphane à M. GUILLEMOTEAU Patrick (jusqu'à 10 h 05)
M. ASSERAY Bruno à Mme. FAYET Véronique
Mme. BALLOT Chantal à M. LAMAISON Serge
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DESSERTINE Laurence
M. CAZENAVE Charles à DELAUX Stéphan (jusqu'à 10 h 30)
Mme COLLET Brigitte à M. BOUSQUET Ludovic

Mlle DELTIMPLE Nathalie à Jean-Jacques BENOIT (à partir de 11 h 00)
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. GALAN Jean-Claude à Mme. ISTE Michèle
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis (à partir de 10 h 55)
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
M. MERCIER Michel à M. FREYGEFOND Ludovic (à partir de 11 h 30)
M. PAILLART Vincent à M. DUBOS Gérard (à partir de 10 h 30)
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. PALAU Jean-Charles
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

LA SEANCE EST OUVERTE

Tramway 2ème phase - Travaux de réalisation d'ouvrages d'art - diffuseur "Croix Rouge" et du remblai "Mireport" à Lormont (OA 206) et réhabilitation du pont principal sur les écluses à Bordeaux (OA 208) - Marchés n°06 075 U et 07 172 U - Avenants de transfert - Autorisation

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Marchés n°06 075 U et n°07 172 U :

Par marché n°06 075 U notifié le 29 mai 2006, la Communauté urbaine de Bordeaux a confié au groupement GTM Génie civil et Services (mandataire)/ MOTER / CHANTIERS MODERNES SUD OUEST les travaux d'aménagement routiers et d'ouvrage d'art du diffuseur de la Croix Rouge et de remblai « Mireport », Rues Courtault et Beydts à Lormont. Le montant du marché est de 5 884 792,48 € ht, soit 7 038 211,81€ TTC.

Par marché n°07 172 U notifié le 10 septembre 2007, la Communauté urbaine de Bordeaux a confié au groupement BAUDIN CHATEAUNEUF / GTM GENIE CIVIL ET SERVICES / BTPS Atlantique les travaux de réhabilitation du pont principal sur les écluses des bassins à flot du quartier de Bacalan à Bordeaux. Le montant du marché est de 3 433 999,77 € ht.

Dans le cadre d'une opération de restructuration interne du groupe VINCI CONSTRUCTION France consistant à filialiser GTM GENIE CIVIL et SERVICES, cette dernière a fait apport partiel d'actif soumis au régime des scissions à GTM SUD-OUEST TP GC, en date du 31 juillet 2008 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008.

Par correspondance en date du 23 juillet 2008, la société GTM Génie civil et Services a informé la Communauté urbaine de Bordeaux que la société GTM SUD-OUEST TP GC s'est substituée à GTM Génie civil et Services dans ses droits et obligations au titre du marché pour le marché n°06 072 U.

Par correspondance en date du 1^{er} septembre 2008, la société Baudin Chateaufneuf a informé la Communauté urbaine de Bordeaux que la société GTM SUD-OUEST TP GC s'est substituée à GTM Génie civil et Services dans les droits et obligations au titre du marché.

Il y a donc lieu de conclure un avenant de transfert pour les deux marchés précités, sans modification de leurs clauses au titulaire GTM SUD-OUEST TP GC.

En application des articles L 2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les projets d'avenants correspondants sont à la disposition des Conseillers communautaires qui peuvent venir les consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner ces avenants et autoriser Monsieur le Président :

- à signer les avenants de transfert aux marchés n°06 075 U et n°07 172 U ;
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 octobre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 18 NOVEMBRE 2008</p> <p>PUBLIÉ LE : 18 NOVEMBRE 2008</p>

M. GÉRARD CHAUSSET